

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-31

ACTE : 4-2-6

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 30 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, LARONDE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME MAZILLE A M. PIERASCO,
MMES DENIS ET GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER ET M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ETRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADOE

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 23/03/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : SIGNATURE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PERIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est régulièrement sollicitée par des demandeurs d'emploi pour effectuer des périodes de mise en situation en milieu professionnel.

Monsieur le Maire souligne que ni le bénéficiaire, ni pôle emploi ne perçoivent de la part de la commune de rémunération ou contre partie financière. La commune met gracieusement à la disposition du bénéficiaire les compétences de ses agents.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer de telles conventions quand elles se présentent.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer avec Pôle emploi les conventions relatives à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel et tous documents nécessaires à ces conventions.
- **CHARGE** : le Maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus



Le Maire,

François LE MOING